

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	4	4

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juin, à onze heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : APRILE Bernard, COUSIN Herminia, GAY Christian, BRIDET Hélène

Vote
A l'unanimité
Pour : 4
Contre :
Abstention :

Excusés : BRIDET Lucile, COURTOIS Hervé, DUPONT Marylène, GUINET Nicolas

A été nommé secrétaire : COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 11/06/2024
Et Publication ou notification
du : 11/06/2024

D2024.06.19 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF BUDGET COMMUNAL 2024

Absence de quorum à la réunion du samedi 8 juin 2024 à 9h30

Suite à l'arrêté n°DRCL-BFL-CB-2024-062 du Préfet réglant de rendant exécutoire le budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve et adopte le Budget Primitif 2024 du budget communal de la Commune d'Obsonville, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre en fonctionnement et est en suréquilibre en investissement comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	200 100.00€	200 100.00 €
Investissement	631 325.41 €	682 240.69 €
TOTAL	831 425.41 €	882 340.69 €

Le Budget Primitif commune 2024 est voté

Le Conseil Municipal PREND ACTE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 11 juin 2024
Le Maire, Hélène BRIDET

